

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

13^è
Conférence
Régionale
8 et 9 novembre 2007
Quiberon (56)

Bretagne
la
cgt

FORUM
sur l'égalité
Femmes-Hommes
7 novembre 2007
après-midi

Fonds Social Européen

Le 18 octobre en Bretagne

Rennes : 7 500
St Briec : 1 500
Brest : 2 000
Quimper : 1 200
Lorient : 2 000
Vannes : 650

Nombreuses
délégations du
privé dans les
manifestations
convergentes

Plusieurs numéros du Rapid'info ont déjà été consacrés à la préparation de la 13^è Conférence du Comité Régional Bretagne.

Le numéro 321 "La

C.G.T. en Bretagne, vous la voyez comment ?" qui interroge sur l'existant et incite à formuler des propositions.

Le numéro 323, sur le dialogue social et le 324

sur les enjeux revendicatifs régionaux nous conduisent naturellement à ce numéro 325 qui amène des propositions sur l'outil régional que nous voulons.

Le prochain numéro sera consacré à l'évolution du salariat en Bretagne et aux forces de la C.G.T.

Quel outil régional pour les syndicats, au service des convergences entre territoires et professions ?

Les transformations économiques et sociales de ces dernières décennies ont profondément bouleversé notre implantation et notre fonctionnement syndical. Cela a conduit à des transferts de tâches qui relèvent traditionnellement du syndicat vers les structures territoriales. La C.G.T. donne les moyens aux syndicats d'être autonomes et solidaires, ainsi les structures territoriales doivent pouvoir mieux assurer les réponses aux besoins nouveaux des salariés. Elles ont à répondre à l'exigence de proximité non seulement en terme de distance géographique mais aussi en capacité à anticiper, proposer et répondre rapidement aux enjeux revendicatifs et aux convergences nécessaires.

Sommaire

13^è Conférence Régionale

- Quel outil régional pour les Syndicats ?
- Fonctionnement du Comité Régional

Au delà des obligations statutaires des organisations territoriales, le 48^e congrès s'est prononcé pour des évolutions de fonctionnement à expérimenter, à concrétiser et à faire évoluer.

Les Unions Locales ont un rôle primordial. Leur proximité les conduit à travailler avec les syndicats à leur redéploiement sur les bassins d'emploi et les zones de concentration du salariat, en lien avec les professions.

Pour la conférence sur les U.L., il est ainsi proposé d'avoir des débats préparatoires, de formes multiples, qui favorisent l'échange entre professionnel et interprofessionnel que ce soit dans une U.L., une U.D. ou la région.

L'Union Départementale doit contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux par les syndicats de son territoire. Elle pourrait évoluer en coordonnant et en impulsant l'activité sur les bassins d'emplois du département. Elle reste l'outil de représentation et de négociation sur un périmètre et sur des enjeux qui ont aussi évolué.

Concernant les Comités Régionaux, le 48^e congrès confédéral précisait :

« Le Comité Régional devient un lieu où le croisement des structures et des activités professionnelles et interprofessionnelles est indispensable. Ses modes

de fonctionnement pourraient évoluer en ce sens en y incluant les responsables de bassins d'emploi et les professions dans la réflexion régionale. Le Comité Régional avec les professions pourrait définir des objectifs prioritaires en matière de syndicalisation et le périmètre le plus adapté pour les bassins d'emploi. ».

Comme beaucoup de structures, les Comités Régionaux ont un fonctionnement très divers et l'objectif n'est pas de les formater au moment où chaque organisation doit chercher à être plus efficace. L'ambition est de travailler sur des évolutions structurelles et des modes de vie qui permettent de franchir des paliers qualitatifs pour investir le champ d'activité territorial régional.

La décision 25 du 48^e congrès confédéral est valable pour toutes les structures territoriales, y compris régionales

Décision 25

Le congrès retient de valider les critères suivants pour structurer les organisations territoriales interprofessionnelles :

- avoir une capacité de rayonnement sur le territoire tant vers les salariés que vers les lieux d'intervention et de négociation, en cohérence avec la conquête d'un nouveau statut du travail salarié ;
- avoir une capacité de vie démocratique et de lien avec les organisations qui la composent et les autres structures de la Cgt ;
- disposer de moyens et de forces pour impulser une activité revendicative, de syndicalisation, de communication et de formation syndicale, à partir d'enjeux interprofessionnels qui conditionnent la vie des salariés ;
- être en capacité d'assurer la complémentarité des outils de représentation, d'intervention, de décisions et de négociation partout où la Cgt est présente en territoires ;
- assurer leurs obligations statutaires dans les instances de la Cgt ;
- Il donne mandat au Ccn pour :
- faire un véritable état des lieux des structures territoriales existantes ;
- faire une évaluation des changements déjà opérés dans ce domaine par nos organisations ;
- impulser le débat dans les syndicats afin de leur permettre de décider les évolutions structurelles nécessaires ;
- organiser une conférence nationale sur les Unions Locales.

Un outil régional pour les syndicats

Le 48^e congrès de La CGT pose la question de pousser plus loin les transformations pour s'engager vers un syndicalisme de proximité solidaire et efficace. Traduire cette ambition dans une activité au quotidien suppose des débats dans l'ensemble de la C.G.T., du syndicat à la confédération.

Il s'agit également de mettre en commun toute la richesse de nos échanges pour en faire la propriété de toute l'organisation syndicale.

C'est à partir du questionnement et de la démarche engagée par le Comité Régional CGT de Bretagne avec les Secteurs Professionnels Régionaux, qu'il nous faut gagner à de réelles transformations pour nous doter d'un outil afin de mettre en œuvre nos décisions.

Rendre cohérente l'activité de La CGT pour gagner en efficacité avec les syndicats, afin de répondre aux besoins des salariés de la région exige de mieux définir les champs d'intervention au niveau interprofessionnel.

Cela demande également une prise en compte nouvelle des réalités professionnelles sur la région afin d'y engager l'ensemble de nos forces.

Gagner une démarche confédéralisée ne peut que nous conforter dans l'idée d'être encore plus proche du salariat qui ne cesse d'évoluer. Cette évolution, empreinte de précarisation et de remise en cause des garanties collectives et statutaires, suppose pour la C.G.T. d'en mesurer les enjeux.

La question du rassemblement des salariés se pose de manière nouvelle et impose des transformations de tous les outils ou structures de la CGT.

L'ambition du bureau sortant est de donner un prolongement aux rencontres professionnelles et interprofessionnelles. Celles-ci démontrent l'urgence et l'importance de mobiliser notre potentiel et d'en faire un outil qui nous donne encore plus de moyens et de force.

Gagner à plus de professionnel dans les territoires nous engage à un travail ensemble sans précédent pour rendre lisible et cohérente notre action pour des milliers de salariés.

A partir des champs d'intervention qui sont spécifiques à la région, nous avons besoin d'une prise en compte par les syndicats, afin que les revendications exprimées au niveau régional partent bien du lieu de travail.

Cela oblige, dans un même mouvement, de partir des besoins des syndicats et, de ce fait, leur donner une place différente vis-à-vis de l'outil régional qu'est le Comité Régional.

Travailler avec les syndicats de la région, c'est aussi leur donner les moyens de participer activement à l'activité régionale. S'il est évident qu'une activité confédéralisée part de l'entreprise, c'est à tous les niveaux de l'organisation qu'il nous faut ancrer cette démarche. Tant au niveau local, qu'au niveau d'un bassin d'emploi, d'un département..., il est nécessaire que les syndicats CGT mettent en commun leurs richesses pour donner des perspectives aux salariés.

Articuler les garanties collectives et les enjeux territoriaux doit nous donner des atouts pour permettre aux salariés de construire leurs reven-

dications, là où ils se trouvent, dans une cohésion où l'intérêt général est le fil rouge.

S'engager ensemble avec comme points communs nos syndicats, cela exige des différentes organisations qui les représentent de nouveaux modes de fonctionnement tels que l'envisage le 48^{ème} congrès de la CGT.

Travailler ensemble professions-territoires, pour une activité CGT de proximité, déployée, rassembleuse et conquérante impose de s'impliquer pleinement à réussir ce pari ambitieux qu'est la transformation de nos outils et nos méthodes de travail.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, dans les objectifs que se fixent les organisations bretonnes, il est impératif de poursuivre les relations qui se construisent entre les structures régionales professionnelles et territoriales.

Il nous faut gagner une étape décisive dans la construction de l'activité de la CGT sur la région en y impliquant tous les acteurs qui peuvent contribuer à ce que nos orientations soient lisibles dans les syndicats.

→ Cela suppose que les décisions soient prises en commun et non de solliciter telle ou telle organisation pour s'inscrire dans des décisions déjà prises au C.R.B.

→ Cela suppose que les organisations se retrouvent sur un même pied d'égalité pour être en mesure de participer à l'élaboration collective de la mise en œuvre des 25 décisions du 48^e congrès et pour le renforcement de la C.G.T. et le développement de l'activité revendicative.

→ Cela suppose que nos transformations s'engagent sur des bases de solidarités nouvelles à construire où tous les salariés trouvent une

Le fonctionnement du Comité Régional

L'activité CGT de la région est construite à partir des quatre Unions Départementales qui déterminent la composition et assure la direction du Comité Régional.

Leurs secrétaires généraux ou leurs représentants dûment mandatés, animent et décident de l'activité en région avec le secrétaire régional qui est élu lors de la conférence par le bureau, de même que le responsable à la politique financière et le secrétaire à la vie syndicale.

La réalisation des projets décidés régionalement impose un suivi particulier en ce qui concerne la vie syndicale. L'animateur vie syndicale participe également au bureau.

La participation de l'animateur du groupe CGT au C.E.S.R., au bureau, est nécessaire pour renforcer les liens à construire entre l'institution et les syndicats.

L'implication des professions est indispensable pour donner à la région le rayonnement suffisant pour répondre aux besoins des syndicats et des salariés de la région. Ils doivent participer aux décisions de même qu'à leur mise en œuvre.

Ainsi, le Comité Régional deviendra un lieu de croisement des structures et des activités, professionnelles et interprofessionnelles, avec la présence en son sein des représentants des professions et des bassins d'emploi et de vie, tel que décidé par le 48^{ème} congrès.

Il est donc important de se donner les moyens d'organiser des rencontres régulières.

Une fois par trimestre, le Comité Régional se réunira. Il sera constitué :

- du secrétaire régional qui en assure l'animation,
- des secrétaires généraux des quatre Unions Départementales,
- du secrétaire à la politique financière de la région,
- du secrétaire à la vie syndicale régionale,
- des animateurs, dûment mandatés, des secteurs professionnels,
- des responsables des bassins d'emploi,
- de l'animateur du groupe CGT au CESR,
- des animateurs des collectifs de travail régionaux.

Le Comité Régional mettra en place un bureau qui se réunit une fois par mois et qui est constitué :

- Du secrétaire régional,
- Du secrétaire à la politique financière,
- Du secrétaire à la vie syndicale,
- Des quatre secrétaires généraux des Unions Départementales ou leurs représentants,
- De l'animateur du groupe CGT au CESR.

Il faut donner la possibilité aux secteurs professionnels de s'impliquer dans la vie du bureau en fonction des décisions qui sont prises régionalement.

Le bureau de la région devra constituer des collectifs de travail avec les différents acteurs professionnels, interprofessionnels et des syndicats de la région, à partir des orientations qui seront définies. Les animateurs de ces collectifs pourront être amenés à participer aux réunions de bureau ainsi qu'aux différentes réunions de la région.

C'est avec le souci de répondre plus efficacement aux défis qui sont posés à la CGT, que le Comité Régional propose de s'engager dans une forme de fonctionnement inédit. Il appelle à une volonté d'implication sans précédent pour rassembler toutes les forces de la CGT autour d'ambitions communes.